



Fédération des Abbayes
Vaudoises

www.tir-vd.ch

Distribution

- Dépôt fédéral de munitions de Thoune
- Service de la sécurité civile et militaire, Lausanne
- FAV
- Archives société

COMMANDE DE MUNITION POUR 2022

Cette formule, en trois exemplaires, accompagnée du plan de tir, en trois exemplaires également, signée de l'Abbé-Président et du Greffier, doit être retournée pour le **31 janvier 2022** au plus tard à la Direction des tirs FAV, M. Patrice Deppen, Route au Jordil 6, 1846 CHESSEL.

La munition commandée n'est pas attribuée aux Confréries qui ne se sont pas acquittées de leurs contributions statutaires.

Nom et siège de l'Abbaye : _____

No _____

Compte postal ou bancaire :
(obligatoire) _____

Nom et prénom de l'Abbé-Président : _____

Adresse : _____

Effectif des membres : Hommes : Femmes : **Total** :

Effectif des tireurs (dernier tir) : Hommes : Femmes : **Total** :

Membres avec licence FST : **Hommes** : **Femmes** : **Total** :

Date(s) du tir : _____

prévu au stand de : _____

COMMANDE

_____ carton(s) de 480 cart 7,5 mm, soit au total _____ cartouches

_____ carton(s) de 1'000 cart 5,6 mm, soit au total _____ cartouches

à faire parvenir à : Nom et prénom _____

Rue et n° _____

NPA et localité _____

privé prof _____

Lieu de livraison des munitions à l'Arsenal le plus proche (obligatoire), à savoir : Bière, Sion (VS), Grolley ou Colombier (NE) soit :

Délai de livraison (semaine/mois) _____

Au nom du Conseil de l'Abbaye

L'Abbé-Président :

(Timbre)

Le Greffier :

Date : _____

Plan de tir approuvé, Chessel, le

Le Directeur des tirs FAV

P. Deppen

Plan de tir approuvé. Commande transmise au Dépôt fédéral de munitions de Thoune, pour exécution et livraison.

Morges, le

Département de la sécurité et de l'environnement
Service de la sécurité civile et militaire